

Avis à l'employeur

Inspection professionnelle approfondie (IPA)

Bonjour,

Nous désirons vous informer que la personne qui vous présente cet avis fait actuellement l'objet d'une inspection professionnelle approfondie (IPA) et ce, en vertu du Code des professions et du Règlement sur l'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (ci-après Règlement). La vérification des compétences de nos membres nous permet une meilleure protection du public. Votre collaboration est essentielle au succès de cette démarche.

En fonction du type de poste occupé par la personne inspectée et de la quantité de dossiers clients qu'elle doit analyser, remplir le questionnaire d'inspection peut prendre de douze (12) à dix-huit (18) heures non continues. Nous vous demandons de libérer la personne inspectée pour cette période. Il vous revient d'évaluer avec elle le bien-fondé de cette requête.

Nous souhaitons que l'inspection professionnelle des T.S. et des T.C.F. contribue à maintenir ou à améliorer la qualité des services sociaux rendus au public. Lors de l'envoi du résultat de l'inspection professionnelle, nous suggérons fortement à la personne inspectée de vous informer de son résultat afin que vous puissiez l'accompagner, le cas échéant, dans l'amélioration de sa pratique professionnelle.

Si vous désirez plus d'informations, nous vous invitons à contacter l'équipe de l'inspection professionnelle de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux du Québec par courriel à inspection@otstcfq.org ou par téléphone au 514 731-3925 / 1 888 731-9420 poste 293.

Nous vous remercions de votre collaboration et demeurons disponibles pour vous fournir de plus amples informations.

Rosanna D'Orazio, T.S., M. Sc.

Responsable de l'inspection professionnelle (PRIP)
Directrice